

APPEL À PROJETS 2024 D'ÉDUCATION AUX IMAGES

Cinéma, Audiovisuel, Multimédia
Cahier des charges

Date limite d'envoi : 3 mai 2024

Contact

Paul Oudin
Coordinateur Passeurs d'Images
1 rue du Pré Chaudron 57070, Metz
03 87 66 24 30
paul.oudin@laliguefol57.org
www.laligue57.org

LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES

Dispositif national d'éducation aux images à destination des publics éloignés de l'offre cinématographique, hors temps scolaire, et plus largement audiovisuelle, pour des raisons culturelles, sociales et géographiques, prioritairement les jeunes. Ce dispositif est porté par 21 coordinations régionales dont les actions sont menées sur l'ensemble du territoire national (métropole et Outre-mer) au plus près des territoires et des publics, en milieu urbain et rural.

Plus de 2000 partenaires sont engagés dans une logique de réseau qui favorise les échanges d'expériences, propose des réflexions communes, permet une évolution permanente du dispositif, ouvre vers une qualification des projets, encourage un développement territorial et garantit une cohérence nationale.

Dans cette dynamique de réseau, chacun a toute latitude pour agir selon la particularité de son territoire et de ses publics. Cette souplesse d'action, la capacité de se ré-inventer à chaque instant et d'innover font la force, la spécificité et la diversité de Passeurs d'images.

LA COORDINATION REGIONALE

La coordination régionale est assurée par la Ligue de l'enseignement- FOL 57. Elle est l'interlocutrice privilégiée des porteurs de projets.

Structure ressource, elle aide et soutient la mise en place des projets. Elle anime le réseau régional et propose des actions de sensibilisation destinées aux porteurs de projets et aux personnes relais afin de les sensibiliser à la dimension artistique et éducative de l'image dans sa pluralité d'approches, de les aider dans le montage de projet, dans l'approche des publics et dans le travail sur des thématiques spécifiques.

OBJECTIFS

- ÉDUIQUER À L'IMAGE
- CONSTRUIRE DES PROJETS ADAPTÉS À UN TERRITOIRE SPÉCIFIQUE
- APPRENDRE EN S'AMUSANT
- CRÉER DU LIEN SOCIAL
- QUALIFIER LES ACTIONS

PUBLICS

Les premiers publics ciblés par Passeurs d'images sont les jeunes de moins de 25 ans, résidant dans les zones prioritaires.

Afin de réduire la fracture culturelle et dans une démarche d'éducation populaire, Passeurs d'Images s'adresse en priorité aux publics jeunes, jeunes adultes, ayant des difficultés d'accès à certaines pratiques cinématographiques :

- **EXCLUSION SOCIALE ET CULTURELLE**
Les jeunes en exclusion sociale et culturelle situés sur des territoires considérés comme prioritaires au titre de la politique de la ville.
- **ACCÈS À LA CULTURE**
En complément, peuvent s'inscrire dans Passeurs d'images les actions menées auprès des publics en difficulté d'accès à la culture dans le cadre des protocoles interministériels mis en place par le Ministère de la culture : Culture/Justice, Culture/Hôpital, Culture/Handicap.
- **GÉOGRAPHIE**
Les jeunes éloignés géographiquement ou ne fréquentant pas des équipements cinématographiques en milieu urbain ou rural.

APPEL À PROJETS 2023

DISCIPLINES ACCEPTEES

- **Cinéma** : Fiction, animation et documentaire
- **Audiovisuel** : Genres créatifs relatifs à la télévision : documentaire, clips...
- **Arts Vidéo** : Toute vidéo dont le dispositif est d'ordre plastique plus que narratif : Mashup, Vidéo mapping, Vidéo light painting, Vjing...
- **Multimédia** : industrie du contenu numérique : 3D, webdoc, VR, jeux vidéo...

TERRITOIRES PRIORITAIRES

Les projets retenus devront concerner un ou plusieurs quartier(s) prioritaires ou un territoire rural.

L'action peut se dérouler sur le territoire et/ou s'adresser à des populations issues de ces zones. Elle peut, tout en s'adressant prioritairement aux habitants de ces territoires, favoriser une mixité sociale et générationnelle.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

L'appel à projets vise à stimuler les coopérations et la mutualisation de moyens entre acteurs du champ artistique et culturel et acteur du champ social travaillant auprès du public Passeurs d'Images. La structure doit avoir son siège social dans l'un des quatre départements lorrains (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle ou Vosges)

- **Acteur culturel** : Cinéma, service culturel de collectivité, centre culturel, festival, médiathèque
- **Relais-public des champs sociaux et éducatifs** : Maison de quartier, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, Fédération d'éducation populaire, association de solidarité, structure PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).
- **Collectivités territoriales et locales** : dans la mesure où elles ont les compétences et savoir-faire en matière d'action

COMMENT PARTICIPER ?

Les demandes doivent être déposées avant le 30 Avril 2023.

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et les acteurs impliqués doivent être des professionnels reconnus.

La Ligue de l'enseignement-FOL57 s'entoure d'un réseau d'artistes associés reconnus et de techniciens professionnels de l'image et du son ayant déjà réalisés des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédias et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création.

N'hésitez pas à solliciter la coordination régionale si vous ne connaissez pas de professionnels dans votre réseau.

CONDITIONS DE VALIDATION DES PROJETS

Les enjeux et objectifs des projets doivent être élaborés en relation avec la Ligue de l'enseignement-FOL57. Les projets sont évalués sur la base de leur qualité artistique et culturelle et correspondent aux objectifs de Passeurs d'Images. La coordination vous accompagne lors de la préparation de votre dossier afin de vérifier qu'il en respecte bien le cadre. Ils doit s'agir de projets **hors temps scolaire** (bien que dans un projet d'envergure, une composante scolaire ne soit pas rédhibitoire)

Les projets présentés doivent comporter obligatoirement deux axes (propositions d'actions possibles) :

- La mise en place d'un atelier de pratique audiovisuelle, de programmation, de

sensibilisation au cinéma

- La mise en place d'une séance de cinéma en plein air
- La projection-débat d'un film soutenu par la coordination dans une salle de cinéma
- La participation de la structure dans les temps de formation proposés par la coordination
- La participation de la structure aux rencontres régionales Passeurs d'images...

MULTIPARTENARIAT

Les projets présentés doivent mutualiser des partenariats sur le territoire et montrer une connaissance des enjeux territoriaux pour les publics concernés

Les projets privilégiés associent :

- Une structure culturelle du champ du cinéma et de l'audiovisuel
- Une structure d'accompagnement des publics : centre culturel, MJC, Centre social...
- Une structure de diffusion : cinéma, médiathèque, cinémathèque...

VERSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER

Une fiche-bilan remise par la coordination doit être obligatoirement complétée par le porteur de Projet, accompagnée d'une demande de versement adressée à la Ligue de l'enseignement-FOL57.

Ce dossier doit joindre les attestations de droits à l'image et à la diffusion pour les mineurs qui apparaissent à l'écran, signées par la structure.

CALENDRIER

- **Février à Avril 2023** : Élaboration du projet en concertation avec la coordination régionale.
- **3 mai 2023** : **Date limite d'envoi des demandes de partenariats.**
- **Mai 2023** : Mise en place du comité de pilotage et la coordination informe les porteurs de projets.
- **Juin 2023** : Signature de la convention de partenariat et transmission par la suite du bilan artistique et pédagogique de la coordination régionale.

Pour tous les projets se déroulant avant le comité de pilotage, merci de contacter la coordination.



FAIRE PARTIE DU RESEAU PASSEURS D'IMAGES C'EST :

- **S'inscrire dans un réseau et être informé des actions locales d'éducation aux images**
- Bénéficier d'une **aide de la DRAC et de la Région Grand Est** à travers cet appel à projet
- Bénéficier du **label Passeurs d'Images** pour ses projets
- **Participer aux regroupements régionaux.** La présence des porteurs de projets et de leurs partenaires aux regroupements est vivement souhaitée car elle contribue à la mise en réseau des acteurs et au développement général du dispositif dans la région.
- Bénéficier des **formations et rencontres** mises en place par la coordination régionale.
- Bénéficier des **outils pédagogiques** dont dispose la Fédération (malle, expositions, jeux...). La Fédération est dotée de ressources pédagogiques, empruntables gratuitement par les structures, afin d'accompagner et d'enrichir leur travail autour du cinéma et de l'image.
- S'engager à mentionner le dispositif Passeurs d'Images et à utiliser la communication spécifique

BOITE À IDÉES (non exhaustif, non obligatoire !)

Axe 1 : Voir

Encouragement à la fréquentation des salles

L'objectif est de faciliter l'accès aux salles de cinéma des jeunes et des personnes éloignées de celles-ci.

Il s'agit ainsi :

- **D'apporter des solutions matérielles** (transport entre le quartier et la salle de cinéma, réductions sur les entrées pour tous ou pour un public ciblé, sorties en groupe payées, accès aux programmes, etc.)
- **D'envisager des solutions plus symboliques** pour briser le sentiment du « *ce n'est pas fait pour moi* » (participation à la programmation, rôle donné à un groupe « d'ambassadeurs du cinéma », visite de la cabine de projection, temps de rencontre avec le responsable de la salle, participation à l'organisation d'une séance et à la communication, atelier de réalisation en lien avec la salle de cinéma, atelier de critique de cinéma, etc.)

Découverte de films et du cinéma / Travail sur le statut de spectateur

Le cinéma est un art riche et multiple qui offre des points de vue singuliers sur le monde qui nous entoure. Le dispositif cherche à faire découvrir cette richesse aux publics cibles.

Cela peut passer par diverses actions :

- **Séances rencontres** (projections en salle suivies de discussion avec un membre de l'équipe du film ou un spécialiste d'une question soulevée par le film)
- **Séances spéciales** : ciné-concert, ciné-gaming, ciné-conte, etc.
- **Participation à un festival de cinéma** (possibilité de participer au programme « Parcours de cinéma en festival », ou simplement d'organiser des sorties en festival)
- **Sorties sur des expositions en lien avec le cinéma**
- **Réalisation par les groupes d'expositions sur le cinéma**
- **Débat sur les images** du quotidien par le biais par exemple d'un café-télé, etc.

Dans la peau d'un programmeur

Il s'agit de permettre à un groupe de devenir les programmeurs d'une séance, et ainsi de prendre le temps d'une réflexion commune et de débats autour des films, tout en responsabilisant le groupe sur les choix des titres qui seront montrés à un public.

Différentes formes sont possibles :

- **Atelier de programmation de courts-métrages** accompagné par un professionnel
- **Autonomie de programmation** dans le cadre de dispositifs qui proposent des catalogues de films et des documents pédagogiques, tels que « Le Jour le plus court » (www.lejourlepluscourt.com), le « Kinetoscope » (www.lekinetoscope.fr), ou le « Mois du film documentaire » (www.moisdudoc.com)
- **Carte blanche** pour une soirée ; etc.

Séances plein air

Une séance plein air permet de toucher un public qui ne pousse jamais ou très rarement les portes d'une salle de cinéma, en invitant les habitants d'un quartier ou d'une ville à partager le plaisir du cinéma sous les étoiles. Ces projections doivent être gratuites et ont vocation à créer un moment festif impliquant les habitants et les associations de quartier, qui peuvent participer au choix du film, à l'organisation des festivités, aux repas partagés.

Axe 2 : Faire

Au cœur des ateliers de pratiques, il y a la rencontre avec des artistes et des professionnels qui constitue une opportunité pour les participants de découvrir l'univers du cinéma et, plus largement, des images qui nous entourent, en s'inscrivant dans une démarche active.

De formes et de durées qui peuvent être très variées, ces projets constituent également un moyen pour les jeunes de travailler sur une expression personnelle et d'éprouver les notions de choix, de subjectivité, propre à toute création.

Les ateliers de pratique sont limités à 12 participants.

- **Faire un film de A à Z** : réaliser de bout en bout un court-métrage, de l'écriture du scénario au montage, en passant par le tournage (minimum 5 jours)
- **Partir d'une contrainte** (tourné-monté, vues Lumière, atelier de sonorisation, etc.)
- **Rencontres autour des métiers du cinéma**
- **Cinéma d'animation**
- **Filmer à la manière de...**
- **Pocket films**
- **Images numériques** : machinima, mapping vidéo, pico-projection, drones, Vjing, Light painting, etc.